



Régie portneuvoise de protection incendie

Séance ordinaire du 16 avril 2021

Province de Québec
MRC de Portneuf
Régie portneuvoise de protection incendie

Présences À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
Mme Chantale Hamelin, administrateur

Invités Mme Nancy Sirois, directrice générale de la Ville de Cap-Santé
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf
M. Sébastien Teed, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

Absente Mme Nathalie Naud, administrateur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée sur proposition de Monsieur Mario Alain.

Monsieur Michel Blackburn préside l'assemblée et Monsieur Sébastien Teed agit à titre de secrétaire d'assemblée.

(21-04-061) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Monsieur Mario Alain,

Il est RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

(21-04-062) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 a été distribué aux membres du conseil d'administration au moins 24 heures avant la présente séance,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Hamelin de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2021 et que le procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

(21-04-063)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ

ATTENDU QU'une modification du numéro de la résolution 21-02-11 par le numéro 21-03-17 a été apportée;
EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** madame Mario Alain **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration
QUE le numéro de la résolution # 21-02-11 soit modifiée par la résolution portant le # 21-03-17;
QUE le procès-verbal du 4 février 2021 soit accepté avec la modification déposée.

Adoptée à l'unanimité par le conseil

TRANSFERT CFIP ET NOMINATION DES GESTIONNAIRES AUTORISÉS

La Ville de Portneuf a entamé toutes les démarches auprès de l'École nationale pour le transfert du CFIP à la Régie portneuvoise de protection incendie. Un projet d'entente devra être signé par la RÉPPI, en attente de l'ENPQ.

Changement et nomination d'un nouveau gestionnaire principal et co-gestionnaire pour le centre de formation par résolution du conseil d'administration à prévoir.

Tous les dossiers des étudiants seront transférés de zone automatiquement par l'École nationale.

RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Selon le MAMH, les municipalités se doivent de conserver leur règlement sur la prévention des incendies et la Régie portneuvoise de protection incendie applique le règlement des municipalités qu'elle dessert. Une réunion est prévue le mercredi 21 avril avec le MAMH et le MSP.

COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS

La Régie portneuvoise de protection incendie nomme le comité de négociation pour la convention collective des pompiers de la Régie. Il se compose de : M. Sébastien Teed, M. Jean Girard et M. Stéphane Bérubé.

COMITÉ DE GESTION

Les DG des municipalités respectives ne perçoivent pas la pertinence d'intégrer un membre de la Régie à leurs comités de gestion. Sur demande de la municipalité, le directeur ou un délégué pourra être invité à participer à un comité.

Planifier une rencontre avec la SQ sur la mise en place d'un comité partenaire pour la gestion des interventions multi-service sur le territoire de la RÉPPI. Date prévue : fin septembre.

PRÉSENTATION DESCHAMBAULT-GRONDINES

Présentation du document préparé pour la Ville de Deschambault-Grondines en vue de l'intégration dans la Régie.

Tous les biens et les dépenses des bâtiments seront établis par les municipalités pour le début du mois de juin, par la suite, les discussions pour établir les coûts de location seront discutées.

RENCONTRE MAMH ET MSP

Rappel sur la rencontre prévue le 21 avril 2021 à 13 h 30 avec le MAMH et le MSP.

VARIA

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Pour l'instant, la borne incendie est offerte aux employés de la RéPPI gratuitement.

PROCHAINE RENCONTRE Il est PROPOSÉ par M. Michel Blackburn que la date de la prochaine séance soit fixée le 30 Avril 2021 à 10 h.

(21-04-064)

LEVÉE DE LA SÉANCE Il est PROPOSÉ par M. Chantale Hamelin que la séance soit levée à 11 h 30.

(21-04-065)



Michel Blackburn, président



Mario Alain, Secrétaire-trésorier